



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°06/2013

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	16
Pour	16
Contre	
Non participation au vote	

L'an deux mille treize,

le onze mars à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Étaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST.

Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Hubert ARROUART, Michel CAQUOT, Jean-Pierre PINON, Jean-Louis DEVAUX, Daniel GROSBETY, Claude PAUL, Gérard GORISSE, Pascal DESAUTELS, Patrick LIBERA, Jacky BAILLOT, Roland BOULARD, Jean HUGUIN.

Et Madame Olivette BARRE.

OBJET : RESORTION DE L'EMPLOI PRECAIRE / SITUATION DES AGENTS TITULARISABLES

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents de la fonction publique et notamment son art. 17 ;

VU l'avis du comité technique en date du 15 février 2013;

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT le rapport présenté en comité technique faisant état de deux agents du cadre d'emploi des techniciens pouvant bénéficier du dispositif d'accès à l'emploi de titulaire ;

CONSIDERANT la nécessité de l'approbation du rapport sur la situation des agents titularisables par application de la loi du 12 Mars 2012 et du programme pluriannuel qui en résulte ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DECIDE** du programme pluriannuel suivant :

Conformément au rapport présenté joint en annexe et compte tenu des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) seront organisés :

	Grades	Sélection professionnelle	Concours réservé	Recrutement réservé sans concours	Transformation de CDD en CDI
2013	Technicien	1	0	0	0
2014/2016	Technicien	1	0	0	0

- **CHARGE** Monsieur le président de la mise en œuvre des présentes dispositions.

ACTE REÇU LE
2 2 MARS 2013
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON